

Image not found or type unknown



Dois je demissionner ou attendre un licenciement ?

Par **Sanday**, le **08/09/2008** à **20:52**

Bonjour, rnje suis actuellement etudiante et employé en cdi de 8h/semainernrepartie 4h le vendredi et 4h le samedi rnetant dans l'impossibilité de me presenter a mon lieu de travail le vendredi pour cause de cours scolaires, le patron veut rompre le contrat mais exige une lettre de demission de ma part, est ce que ce ci est un motif de licenciement?rnJe ne veux pas demissionner et encore moins rompre le contrat.rnQue dois je faire ?rnQui est en tort?

Par **Marion2**, le **09/09/2008** à **10:02**

Surtout, ne démissionnez pas.